

1

(N^o 85.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1845.

CRÉDIT PROVISOIRE DE 1,000,000 DE FRANCS,

A valoir sur le Budget des dépenses du Département de la Justice pour l'exercice 1846 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. SAVART.

MESSIEURS,

Dans la prévision que le Budget du Département de la Justice ne pourra être arrêté avant le 1^{er} janvier 1846, M. le Ministre des Finances demande un crédit provisoire d'un million. Il se fonde principalement sur les dépenses relatives à la garde et à l'entretien des détenus, et à l'administration de la police générale.

La section centrale, à laquelle vous avez renvoyé cette demande, est unanimement d'avis qu'il y a lieu d'adopter le projet de loi; le crédit sera d'ailleurs imputé sur les dépenses de l'exercice 1846.

Le Rapporteur,

SAVART.

Le Président,

V^{te} VILAIN XIII.

⁽¹⁾ Projet de loi, n^o 83.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. VILAIN XIII, *président*, VAN DEN EYNDE, JONET, DE VILLEGAS, DE LEHAYE, SAVART et LANGE.